



**Marie-Noëlle Battistel**  
Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère

**Infos Covid-19**  
semaine du 20 au 26 avril

## Projet de loi de Finances rectificatif 2 : nos propositions

**Les questions économiques et budgétaires continuent d'animer les travaux parlementaires. Un second Projet de loi de finances rectificatif pour 2020 a été débattu à l'Assemblée nationale, d'abord en Commission des finances le jeudi 16 avril, puis au sein de l'hémicycle le vendredi 17 avril. Le tout, dans des conditions extraordinaires afin de respecter les règles de prudence sanitaires et les gestes barrières, essentiels afin d'éviter la propagation du virus.**

Le Gouvernement a ainsi mis sur la table une rallonge pour un budget de crise, mais il n'a pas proposé un budget pour « le jour d'après », que notre groupe prépare actuellement. C'est pourquoi, nous avons souhaité enrichir le texte de loi écrit par le gouvernement et ainsi affirmer des propositions fortes.

D'abord, nous avons souhaité donner la priorité à la santé des français afin d'éviter un rebond épidémique, en proposant :

- une diminution de la TVA sur les masques, le gel hydroalcoolique et les équipements de protection.
- la nationalisation des sociétés Luxfer et Famar afin de préserver notre indépendance sanitaire.

Nous avons également souhaité déclarer l'état d'urgence sociale en prenant un ensemble de dispositions à destination des français les plus modestes :

- en proposant une aide exceptionnelle de 300 euros par mois de confinement majorée de 100 euros par enfant, à destination des allocataires du RSA, de l'allocation de solidarité active, des aides au logements, des allocations du minimum vieillesse et de la prime d'activité.
- en créant un fonds de soutien aux associations d'aide alimentaire

En soutenant et en reconnaissant l'effort exceptionnel des personnes en première ligne par :

- une prime exceptionnelle de 1 000 euros pour les personnels des EHPAD, les salariés à domicile, les assistantes maternelles, comme pour les personnels hospitaliers
- un plan de soutien de 8 milliards d'euros à l'hôpital public
- des chèques-vacances pour les personnels ayant assuré la continuité des services vitaux de la Nation

En soutenant les petites et moyennes entreprises face à cette crise historique et qu'ils subissent de plein fouet, en proposant :

- une annulation des impôts et cotisations des entreprises

fermées administrativement et non par un simple report comme l'envisage le gouvernement

- une contribution exceptionnelle des assurances de 500 millions d'euros au bénéfice du fonds de solidarité des entreprises
- un renforcement des moyens du fonds de solidarité afin d'augmenter le nombre d'entreprises qui y sont éligibles
- un fonds d'urgence agricole afin de maintenir le potentiel de production française et garantir une alimentation accessible à tous

En réclamant davantage de justice, comme l'exige la crise économique qui s'amorce :

- en interdisant les entreprises aidées par l'Etat pendant la crise sanitaire de verser des dividendes
- en rétablissant l'ISF et en supprimant la « Flat Tax »
- en instaurant un prélèvement exceptionnel de solidarité sur les encours d'assurance-vie supérieurs à 30 000 euros

En soutenant le monde associatif et culturel afin de les aider à traverser la crise et à préserver la cohésion sociale, par :

- le renforcement des moyens du fonds de développement de la vie associative
- la création d'un fonds de soutien en direction des associations de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre les violences infantiles
- le renforcement des moyens de l'Agence nationale du sport pour soutenir les petits clubs sportifs dans les territoires
- la création d'un fonds exceptionnel de solidarité pour les intermittents du spectacle et en soutenant les festivals, le spectacle vivant, les librairies et les artistes auteurs

Nos propositions vont dans le sens de la justice fiscale, sociale et économique, afin de limiter les ruptures d'égalité qui commencent déjà à se faire jour dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons, sur le dos de laquelle se greffent déjà les premiers effets du choc économique à venir.

Je regrette toutefois que seuls trois de ces amendements aient été adoptés par l'Assemblée nationale (TVA à 5,5% sur les masques, renforcement des obligations faites aux banques, prise en compte des EPCI à fiscalité propre dans le rapport du Gouvernement sur le fonds de solidarité). Si aucune force ne doit manquer dans l'union nationale, elle ne peut tenir que si le gouvernement et sa majorité écoutent chacune de ses composantes, dans l'esprit de responsabilité qui doit l'animer.



## Points d'étapes avec le Directeur de l'Agence régionale de santé

Depuis le début de la crise sanitaire, je suis en contact régulier avec les services de l'Etat dans le département et en région. Ces échanges permettent de faire remonter les difficultés que rencontrent nombre d'acteurs locaux de différents secteurs et d'obtenir des réponses aux multiples interrogations que soulèvent cette crise.

J'ai été cette semaine en contact avec le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes qui, après avoir précisé l'état de la situation sanitaire dans notre région, a répondu aux questions que les parlementaires de la région lui ont posé.

Organisation sanitaire de la réouverture des écoles, gestion de la crise dans les Ehpad, mise à disposition des tests, masques et gel hydroalcoolique,... de très nombreux sujets ont été abordés lors de cet échange.

Si je sens les services de l'Etat en région particulièrement mobilisés pour tenter de répondre à l'ensemble des

urgences et anticiper au mieux le déconfinement progressif à venir, beaucoup d'éléments ne sont pas encore connus et des décisions doivent être prises par le Gouvernement pour avancer sur les nombreux sujets qui nous mobilisent.

Notre prochain échange avec le Préfet et les services de l'Etat se fera en présence de la Directrice Académique des Services de l'Education nationale pour discuter de la mise en oeuvre de l'ouverture des écoles.

Je continue de porter la voix des acteurs du territoire et des nombreux citoyens qui m'interrogent chaque jour afin d'obtenir des réponses auprès de l'Etat.

## Soutien à l'amendement Orphelin

Le groupe des députés socialistes et apparentés a soutenu l'amendement déposé par Mathieu Orphelin dans le cadre du second PLFR qui visait à intégrer la dimension environnementale dans la relance économique.

Le Gouvernement veut sauver de la faillite des fleurons industriels, et mettre 20 milliards d'euros sur la table pour y parvenir, nous sommes d'accord. Cependant, le Gouvernement refuse de jouer la transparence sur les entreprises concernées et de demander de contreparties à celles qui bénéficieront du soutien de l'Etat. C'est pourtant la moindre des choses. L'amendement Orphelin

que nous avons soutenu vise seulement à ce que l'on s'assure que le sauvetage public de ces entreprises s'accompagnera de leur engagement à travailler, dans un délai de douze mois, à un plan visant à réduire leur empreinte écologique.

L'urgence climatique ne peut pas être sacrifiée sur l'autel de l'urgence sanitaire. Ça n'aurait aucun sens ! Le ministre de l'économie et des finances a rappelé que le soutien de l'Etat serait conditionné à la préservation de l'emploi et de l'environnement.

Il a pourtant refusé que cela soit inscrit dans la loi. Je le regrette.

## Faire remonter les problèmes

**Pendant la crise, j'interpelle le Gouvernement avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés, sur divers sujets liés à la situation actuelle :**

- Tribune en faveur d'une prime de 1000 euros pour les auxiliaires de vie. *A retrouver en annexe.*
- Courrier au Premier Ministre pour demander la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les victimes du Covid-19.
- Courrier au Premier Ministre pour obtenir des détails sur la stratégie qui sera poursuivie en matière de lutte contre le Covid-19 dans le cadre du déconfinement.
- Courrier à la Secrétaire d'Etat chargée des Affaires européennes pour l'alerter sur les pratiques illégales de certaines compagnies aériennes.
- Courrier au Ministre de l'Intérieur en soutien à la situation des Sapeurs Pompiers, en première ligne dans cette crise sanitaire.
- Interventions diverses auprès des services de l'Etat dans le département pour faciliter les démarches d'acteurs économiques locaux face à la crise.
- Courrier au Premier Ministre pour obtenir le maintien des financements aux crèches

## Soutien aux intermittents

Le monde de la culture est lui aussi lourdement touché par la crise. Si la prolongation de la période d'indemnisation des intermittents est une bonne chose, nous devons d'ores et déjà anticiper les effets des annulations des événements à venir.

Privés de leurs cachets immédiats, les intermittents sont aussi dans l'impossibilité de cotiser à l'assurance chômage et pourraient donc, dans les mois à venir, être privés de leur statut.

Nous devons agir pour éviter cette double peine et protéger les milliers de personnes concernées. Si le gouvernement a rejeté la création d'un fond spécial de soutien à l'Assemblée, j'ai interpellé le Ministre de la culture pour que cette situation soit prise en compte.

Il en va de la situation sociale de nombreuses personnes mais aussi de la survie des milliers de structures culturelles, socio-culturelles et de l'éducation populaire qui jouent un rôle déterminant dans nos territoires.

## **Auxiliaires de vie : les premiers de tranchée ne peuvent pas être les derniers de cordée**

Ils et elles prennent soin de nos parents, de nos grands-parents lorsque leur autonomie faiblit, tantôt le temps qu'ils se remettent d'une hospitalisation, tantôt en les accompagnant dans la plus grande dignité et en profonde humanité jusqu'à leur dernier souffle.

Les auxiliaires de vie représentent un maillon structurant et fondamental de la chaîne de prise en charge des malades et des personnes âgées à domicile. Plus encore, dans les départements ruraux, l'auxiliaire de vie est bien plus qu'une aide : c'est une présence quotidienne bienveillante qui apporte joie et convivialité. Au fil des années, elles deviennent souvent des membres à part entière des familles.

Leurs conditions de travail sont en temps ordinaire très difficiles avec du temps partiel subi, des horaires à coupures les obligeant à intervenir semaine et week-end, en les privant ainsi de moments précieux où leurs familles sont rassemblées. Elles apportent à nos aînés ces gestes techniques et de tendresse que les familles ne peuvent plus rendre car souvent trop éloignées ou trop occupées.

Dans cette crise sanitaire sans précédent, ces personnels ont été considérés comme les derniers de cordée du parcours de soin. Et pourtant, ils ont continué à assurer leur service malgré un niveau de protection les exposant à des risques, d'abord personnels puis pour leurs proches. Cette situation nous oblige à un devoir de reconnaissance.

Qu'en est-il pour autant de leur reconnaissance par l'État ?

Dans la dernière loi de finances rectificative débattue ce vendredi, le gouvernement a manifesté une fin de non-recevoir à l'amendement du groupe Socialistes et Apparentés présenté par le député Jean-Louis BRICOUT. Cet amendement proposait qu'une prime de 1000 euros par auxiliaire de vie soit versée directement à toutes les structures qui les emploient : privées et publiques (ADMR, CCAS, SIVOM, Communautés de Communes, ...), ainsi qu'aux particuliers employeurs. L'argumentation du gouvernement renvoyant à la bonne volonté des employeurs de proposer à ces personnels la « prime Macron » ou à la prime « Fonction publique » n'est pas acceptable. C'est mal connaître la réalité du terrain : trop de ces structures n'en ont pas les moyens budgétaires et c'est particulièrement le cas des structures associatives comme l'ADMR.

A ces femmes et ces hommes, qui prennent soin quotidiennement de nos aînés et de nos proches dans la difficulté physique, nous devons une juste reconnaissance. Une reconnaissance digne. Une reconnaissance humaine, à la hauteur de l'engagement de celles et ceux qui sont en première ligne, et trop souvent oubliés.

Au-delà d'une nécessaire revalorisation de leur salaire avec un minimum mensuel garanti, nous, socialistes, élus en responsabilités, demandons à l'État, compte-tenu de la crise sanitaire, le versement de cette prime exceptionnelle de reconnaissance de 1 000 euros, à chaque auxiliaire de vie, via les structures employeurs.

Bien sûr d'autres corps de métiers méritent notre reconnaissance et nous resterons vigilants sur la pertinence des dispositifs de réparation engagés par le gouvernement. Pour autant, le cas des auxiliaires de vie est particulièrement singulier et injuste. Il mérite un soutien sans faille.

Si hier le combat s'est heurté à une fin de non-recevoir à l'Assemblée Nationale, nous le poursuivrons demain, par la voix de nos sénateurs.

Ce combat nous le mènerons également dans nos départements, aux côtés de ces personnels et avec le soutien espéré des élus territoriaux de tous rangs. Les premiers de tranchée ne doivent pas être les derniers de cordée de cette crise sanitaire. Notre pugnacité sera totale pour une reconnaissance méritée.

***Tribune co-signée par les députés socialistes***